



Assurances

Indemnités journalières en cas de maladie

La solution de la branche

**Une prime plus avantageuse
grâce à une solution de la
branche**

La solution de la branche est une solution efficace et avantageuse pour la couverture des risques financiers en cas de maladie des collaborateurs.

Indemnités journalières en cas de maladie

- Selon l'office fédéral de la statistique, **4 % du temps de travail régulier sont perdus en Suisse dans la branche de l'électricité suite à des absences**, dont près de 80 % sont imputables à la maladie.
- **Chaque jour d'absence coûte en moyenne entre 250 et 450 CHF** à l'entreprise en raison du maintien du versement du salaire, puis le même montant pour les coûts inhérents tels que l'interruption de la production, l'assistance, etc.
- Ceci peut vite représenter **10 % des charges salariales**, car les employés de longue date ont droit au maintien du versement de leur salaire pendant plusieurs mois.

L'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie est indiquée pour se protéger de ces coûts qui relèvent de l'obligation de maintien du versement du salaire en cas de maladie. C'est pourquoi l'AES, en collaboration avec un courtier en assurance indépendant, **offre à ses membres une solution de la branche attractive**, qui présente les avantages suivants:

- choix entre les deux sociétés d'assurance renommées CSS et SWICA,
- des primes jusqu'à 50% plus avantageuses en cas de bon déroulement des sinistres,
- en cas de décès suite à une maladie, jusqu'à deux mois de maintien du versement du salaire,
- couverture en cas de congé sans solde,
- accompagnement individualisé en cas d'assurance (gestion de sinistre professionnelle),
- garantie du taux de la prime en cas de bon déroulement des sinistres.

Parallèlement aux prestations efficaces, vous bénéficiez, grâce à cette offre, d'une couverture avantage pour les risques de la branche :

Exemple de calcul basé sur une entreprise moyenne
(36 collaborateurs, bon déroulement des sinistres):

	Taux de prime	Prime annuelle
Solution individuelle actuelle	1.17 %	36'784.-- CHF
Solution de la branche AES	0.79 %	24'833.-- CHF
Economie annuelle		11'951.-- CHF ou 32 %



Indemnités journalières en cas de maladie

Marche à suivre pour une offre sans engagement:

- Envoyez le formulaire de contact rempli (voir au dos) au courtier RIMAG mandaté par l'AES

ou

- Téléchargez le formulaire de demande d'offre à partir de <http://www.strom.ch/de/service/partner.html> et envoyez le formulaire rempli directement à RIMAG

ou

- Si vous faites gérer vos assurances par votre propre courtier, transmettez-lui cette proposition en l'invitant à demander une offre à RIMAG.

Veillez tenir compte du délai de résiliation du 30 septembre pour les assurances en cours.

Vous devez résilier votre assurance actuelle d'ici cette date si vous voulez bénéficier de cette solution à compter du 1er janvier 2012.

Vos spécialistes pour la solution de la branche AES:

RIMAG Insurance Consulting AG Industriestrasse 54, Postfach, 8152 Glattbrugg
Téléphone 044 829 62 62, Fax 044 829 62 73 www.rimag.ch

Martin E. Merriam (directeur)
Direct 044 829 62 78
martin.merriam@rimag.ch

Claude M. Pfister
Direct 044 760 35 01
claudio.m.pfister@rimag.ch

Jean-Claude Beguin
Direct 021 882 15 42
jean-claude.beguin@rimag.ch



A envoyer à RIMAG par Fax: 044 829 62 73 ou vse@rimag.ch

Formulaire de contact

Oui, nous sommes intéressés par une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie.

Prenez contact avec nous.

Nom, prénom

Fonction

Entreprise

Rue, no

NPA, lieu

Téléphone / Fax

Email

Date, signature

Formulaire de demande d'offre à télécharger : <http://www.electricite.ch/fr/services/partenaires.html>



A votre service:

AES, Danielle Bornet
Assistante Marketing & Ventes / Event Management Suisse Romande
Av. Louis Ruchonnet
1003 Lausanne
Téléphone 021 310 30 09
Fax 021 310 30 40
E- mail: danielle.bornet@electricite.ch



Av. Louis Ruchonnet 2
1003 Lausanne
Tél. 021 310 30 30
Fax 021 310 30 40
info@electricite.ch
www.electricite.ch